

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 novembre 2021

DCM N° 21-11-25-18

Objet : Dénomination de voie publique.

Rapporteur: M. le Maire

Afin d'honorer la mémoire de Jacques CHIRAC qui a marqué l'histoire de la France tout au long de son parcours politique, il est proposé de débaptiser la partie de la rue des Messageries allant de la rue LOTHAIRE à la rue Jean LAURAIN et de la dénommer rue Jacques CHIRAC.

Jacques CHIRAC (1932-2019)

Conseiller municipal de Sainte-Féréole et député de Corrèze de 1967 à 1995, président du Conseil Général de Corrèze de 1970 à 1979. Plusieurs fois ministre, il est deux fois Premier ministre, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1976) et celle de François Mitterrand (1986-1988). Président du Rassemblement pour la République (RPR), il devient Maire de Paris en 1977 et pendant dix-huit ans jusqu'à son élection à la Présidence de la République le 7 mai 1995. Titulaire de décorations, il est notamment Grand-Croix de la Légion d'Honneur, Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite, Croix de la Valeur militaire avec Etoile d'Argent 1957, médaillé de l'Aéronautique, Chevalier du Mérite agricole, des Arts et Lettres, du Mérite sportif et Grand-Croix du Mérite de l'Ordre souverain de Malte.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE DE DEBAPTISER la partie de la rue des Messageries allant de la rue LOTHAIRE à la rue Jean LAURAIN et de la **DENOMMER** « rue Jacques CHIRAC ».

Service à l'origine de la DCM : Archives Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 8.3 Voirie
--

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rue à dénommer : Rue Jacques Chirac

